

Simplifier l'organisation des manifestations sportives non motorisées

Les sociétés sportives et culturelles de notre région font preuve de beaucoup d'esprit d'initiative ainsi que d'originalité. Au fil des saisons, de nombreuses manifestations à caractère sportif sont organisées dans notre canton.

Nous admettons qu'une réglementation est nécessaire afin d'assurer une certaine qualité de ces événements et de garantir la sécurité des participants et des spectateurs. La plupart des organisateurs sont conscients des risques qu'ils courent et des responsabilités qui leur incombent. Mais les formalités à remplir sont à notre sens excessives.

A nos yeux, la demande d'autorisation actuelle ne tient pas assez compte des différences substantielles qu'il y a entre les manifestations. Aussi souhaitons-nous introduire une nouvelle catégorie de manifestations, pour laquelle la demande d'autorisation serait simplifiée.

Nous pensons aux manifestations sportives qui ne se déroulent pas sous forme de courses (marches populaires ou gourmandes, derbys, brevets, etc.).

Pour ces dernières, où ni chronométrage, ni départ en ligne, ni classement n'entrent en ligne de compte, il faut créer une catégorie distincte et permettre par voie de conséquence de simplifier la formule les concernant. Qui dit simplification, dit aussi travail facilité pour l'administration et donc réévaluation des émoluments y relatifs.

Nous demandons donc au Gouvernement :

- de créer une nouvelle catégorie de manifestations sportives non motorisées pour les manifestations qui ne sont pas organisées sous forme de courses ;
- de simplifier la formule d'autorisation de ces manifestations, les organisateurs continuant d'être rendus attentifs à leurs responsabilités ;
- de réévaluer les émoluments suite aux adaptations susmentionnées.

Porrentruy, le 28 janvier 2009

Pour le groupe PLR, l'auteur :

Gabriel Schenk

